

AKE.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTÈRE D'ETAT CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRET

ANNEE 1962 - N° 310 /PR/MEFP/DP-2

SOMMAIRE

Intégration.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
VU le décret n°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey ;
VU le décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique du Dahomey ;
VU le décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat ;
VU le décret n°62-43/PR/MFPT du 2 Février 1962 portant statuts particuliers des corps appartenant au Cadre des Personnels de la Police ;
VU la lettre n°I72/MI-DS.C du 20 Mars 1962 du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- A compter du 1er Août 1961, Mr.TCHIAKPE Pascal, Inspecteur de 2ème classe, 3ème échelon de l'ex-corps supérieur de la Police, titulaire du diplôme de sortie de l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Saint-Cyr-Au-Mont-d'Or, est intégré dans le corps des Commissaires de Police, régi par le décret n°62-43/PR/MFPT du 2 Février 1962, en qualité de Commissaire de 2ème classe, 1er échelon.

.../...

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré et publié
au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

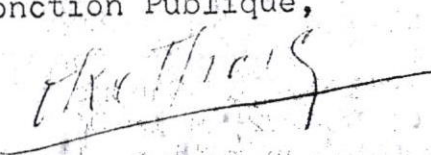
ORIGINAL I
JORD I
PR I5
MEFP I
DP 6
FP I
MET I
SF I5
CF I
DI I
MAID I
PS 4
INTERESSE I

PORTO-NOVO, 1e 27 JUILLET 1962.


H. MAGA.-

VU:

Le Ministre d'Etat Chargé
de la Fonction Publique,


OKE ASSOGBA.-

VU:

Pr. Le Ministre des Affaires
Intérieures et de la Défense, absent.
Le Ministre du Commerce, de l'Eco-
nomie et du Tourisme chargé de
l'Intérim,

VU:

P. Le Ministre des Finances
et du Travail,


B. BORNA

M. AGUE

VU:

P. DARBOUX
Le Contrôleur Financier,

